6 0.0106 87

ODG DES PREMIERES COTES DE BORDEAUX ET CADILLAC

Cadillac, le 2 septembre 2025

Mairie de Camblanes et Meynac
Monsieur le Maire
33360 Camblanes et Meynac

Objet : Observations sur le projet de PLU

Monsieur,

Notre commission technique a étudié le rapport et voici nos remarques :

- Croissance démographique prévue : +485 habitants (2023-2033), soit 220 logements à créer en densification du centre-bourg.
- Impact limité sur les surfaces viticoles AOC, mais vigilance sur la parcelle AD 416 (« Paguenau ») incluse en zone AU.
- Deux STECAL identifiés (Tambourins pour habitat, Nht pour tourisme), hors zones AOC.
- Deux parcelles viticoles classées en EBC (AC 74, AI 115) : demande de suppression du classement.
- Trois bâtiments en zone A susceptibles de changement de destination : suivi nécessaire via avis conforme CDPENAF.
- Réduction de surfaces agricoles AOC > 2 % (10 ha supplémentaires après 115 ha déjà perdus) : obligation de saisir la CDPENAF.

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques dans la poursuite du projet.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

La commission Technique

104-106 rue Cazeaux-Cazalet – 33410 Cadillac ☎ 05 57 98 19 20 – Fax 05 57 98 19 30
email : info@cadillacgrainsnobles.com